



Rapport sur le ressort de la cour d'appel d'Angers au 31 décembre 2017

Madame POMONTI, première présidente de la cour d'appel d'Angers

I/Quelques données démographiques, économiques et sociales du ressort

La cour d'appel d'Angers comprend trois départements, le Maine-et-Loire (49), la Sarthe (72) et la Mayenne (53). On y compte quatre tribunaux de grande instance (Angers, Laval, Le Mans et Saumur) et six tribunaux d'instance (Angers, Cholet, Saumur, Le Mans, La Flèche et Laval). Les tribunaux de commerce sont implantés à Angers, Le Mans et Laval, les conseils de prud'hommes à Angers, Saumur, Le Mans et Laval. Il existe en outre deux maisons de justice et du droit, à Angers (49) et à Allonnes (72).

Le ressort de la cour d'appel d'Angers doit faire face à une superposition des cartes administrative, judiciaire et policière dénuée de cohérence, ce qui complique fortement la conduite de politiques partenariales. En effet, il correspond à une partie de la région administrative des Pays de la Loire qui compte en outre deux autres départements,

- la Loire-Atlantique, avec Nantes, chef-lieu de région distant de 90 km d'Angers et qui dépend de la cour d'appel de Rennes
- mais également la Vendée, rattachée quant à elle à la cour d'appel de Poitiers.

Par ailleurs, la compétence géographique de services d'enquêtes tels que le SRPJ et la SR d'Angers et le GIR des Pays de la Loire dépasse le ressort de la cour et le suivi des portefeuilles d'enquêtes de ces services impose un regard croisé de trois procureurs généraux, outre le préfet de région s'agissant du GIR.

La population du ressort est de 1 700 000 personnes avec une prévision de croissance de 2,6 % d'ici 2020. Les villes d'Angers et du Mans figurent parmi les 31 premières villes françaises.

En 2018, le taux de chômage des départements varie entre 6,3% (Mayenne), 8,7% (Maine et Loire) et 9,2% (Sarthe), pour une moyenne de 9,3% sur le territoire métropolitain.

La population étrangère est peu importante (28ème rang parmi les cours d'appel), mais la population des mineurs place notre ressort au 12ème rang national.

Le ressort est relativement épargné par la grande délinquance. On ne relève pas de règlements de compte et il y a peu de vols à main armée. Les services de police et de gendarmerie sont essentiellement confrontés à des faits de petite et moyenne délinquance, les stupéfiants étant néanmoins omniprésents.

Les trois départements présentent les caractéristiques suivantes:

Département du Maine et Loire (49)

La croissance démographique est importante, surtout à Angers Loire Métropole et dans la Région du Lion d'Angers. Les moins de dix-huit ans représentent 25,4 % de la population totale. Angers est un grand pôle universitaire français avec près de 35.000 étudiants.

Les principaux acteurs économiques sont regroupés dans le secteur de l'habillement et de la chaussure dans le sud du département avec 400 PMI.

L'agriculture et notamment l'horticulture sont très dynamiques et l'Anjou a développé un pôle européen du végétal. A cela s'ajoute une activité économique importante dans le domaine de la viticulture.

Le tourisme constitue également un pan important de l'économie du département avec près de 2,3 millions de visiteurs par an.

Département de la Sarthe (72)

Entre 2012 et 2018, le département a stagné du point de vue démographique.

L'économie sarthoise est marquée entre autres par les Mutuelles du Mans Assurances et d'importantes unités de fabrication agro-alimentaire outre l'usine RENAULT (automobile) et les 24 heures du Mans.

Aujourd'hui les centres d'appels et les plates-formes logistiques se développent. La situation géographique de la Sarthe, qui se trouve aux portes de l'ouest, a permis au Mans de se développer grâce, notamment, à l'arrivée du TGV en 1989.

Département de la Mayenne (53)

Depuis 2012, la population de la Mayenne a stagné et est demeurée quasiment identique. La deuxième couronne de Laval est la zone la plus dynamique du département.

Ce département a une forte vocation rurale, 43% de la population vit dans un espace rural, contre une moyenne de 8% en métropole.

L'activité économique est cependant diversifiée et une antenne universitaire est désormais installée à Laval. Le taux de chômage est l'un des plus bas de France, même si la crise économique touche également ce département jusqu'alors épargné.

Le pourcentage des mineurs est élevé (22,8% des habitants), de même que le taux de familles nombreuses (26% des familles ont au moins 3 enfants contre 20% en moyenne en France).

II/ Les moyens humains et budgétaires du ressort de la cour d'appel

A- Les moyens humains

Les magistrats

106 emplois de magistrats du siège (dont 5 emplois de magistrats placés) et 35 emplois de magistrats du parquet (dont 3 placés), soit au total **141 emplois** sont localisés dans le ressort au titre de l'année 2018.

Au 30 juin 2018, l'effectif réel du ressort était de 100 magistrats du siège, et 33 magistrats du parquet, soit au total un effectif réel de 133 magistrats.

Le taux de vacance de postes est de 5,67 %, identique au siège et au parquet.

Les fonctionnaires

Pour l'année 2018, **379** emplois de fonctionnaires sont localisés dans le ressort selon la répartition suivante :

- 28 emplois de directeurs des services de greffe judiciaires (A) ;
- 195 emplois de greffiers et secrétaires administratifs (B) ;
- 153 emplois d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques (C).

Au 30 juin 2018, **340** fonctionnaires sont effectivement en fonction. Outilgref 2017 estime les besoins du ressort, hors SAR, à **335,87 ETP**. Pour autant cette évaluation ne paraît pas conforme aux besoins.

Le taux d'absentéisme a été de 7,83 % en 2018, soit légèrement inférieur au taux national (8,75 %). Par contre, le taux de temps partiel est élevé (27,06 %), supérieur au taux national (20,47 %).

Les contractuels :

La dotation 2018 du ressort en magistrats à titre temporaire est de 9 emplois. Le ressort compte également 4 magistrats honoraires à la même date.

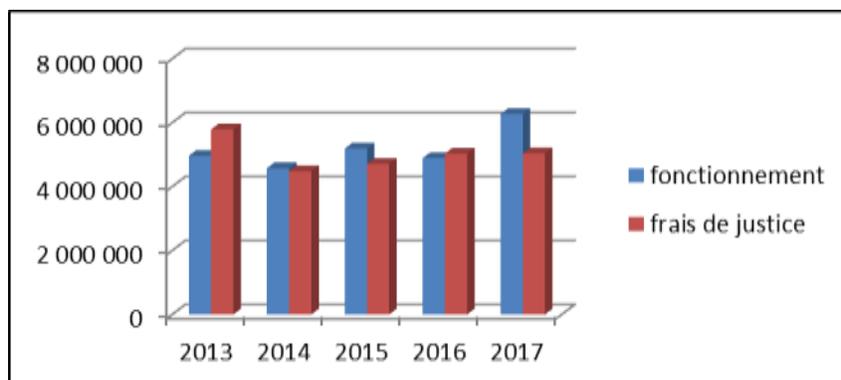
Par ailleurs, la dotation est de 8 assistants de justice et de 9 juristes assistants.

B-Les moyens budgétaires

Montants des dotations effectives en crédits de paiement (€)

Programme 166	2013	2014	2015	2016	2017	26 10 2018
fonctionnement*	4 966 008	4 576 434	5 190 189	4 889 565	6 269 922	5 594 130
frais de justice	5 792 202	4 486 212	4 709 291	5 035 452	5 040 399	4 307 401

* ces crédits comprennent les crédits de fonctionnement courant, l'entretien immobilier, l'informatique, les frais de déplacements et la formation régionale



PROGRAMME 166

Ces crédits sont en nette amélioration.

Un travail de **rationalisation et d'optimisation de la dépense** a été entrepris sur le ressort en 2015 et poursuivi les années suivantes, avec trois actions significatives :

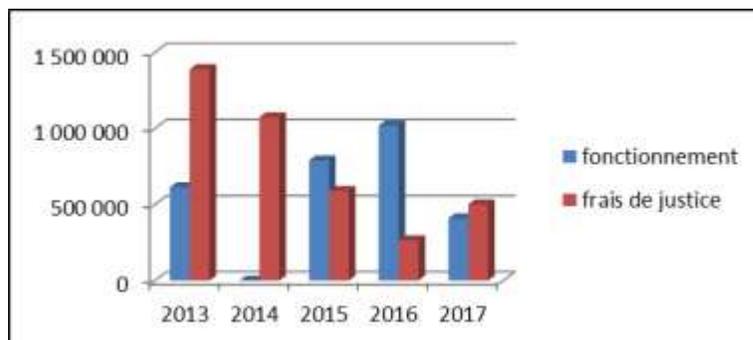
-renégociation du marché public de gardiennage et d'accueil-filtrage, une économie de l'ordre de 30 % ayant pu être réalisée,

-rationalisation des solutions d'impression papier, avec déploiement des copieurs en réseau et acquisition d'imprimantes mutualisées au sein des services, ce qui a permis de réduire de plus d'un tiers le nombre d'imprimantes individuelles,

-mise en place de nouveaux process permettant la réduction significative des frais d'affranchissement ; un projet de généralisation des modes de convocation des interlocuteurs habituels et institutionnels peu coûteux en affranchissement est en cours.

Charges à payer	2013	2014	2015	2016	2017
<i>fonctionnement*</i>	612 998	1 063 144	789 973	1 019 568	409 305
<i>frais de justice</i>	1 389 490	1 073 657	588 436	264 382	501 628
TOTAL	2 002 487	2 136 801	1 378 409	1 283 950	910 933

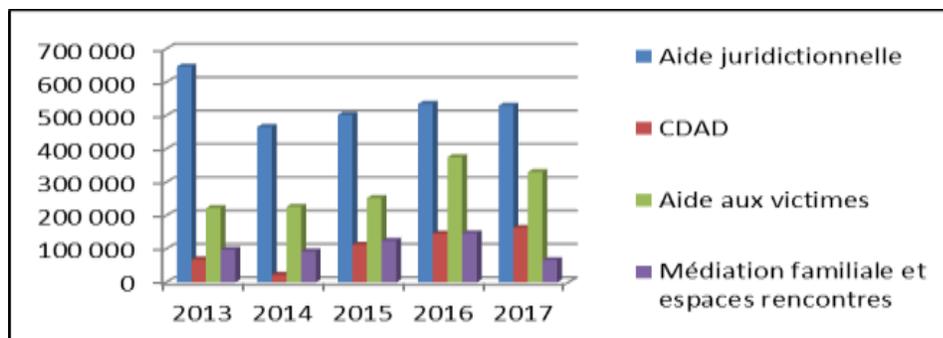
On constate une diminution des charges à payer, particulièrement en fonctionnement courant.



CHARGES A PAYER

Programme 101	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Aide juridictionnelle</i>	647 329	466 326	502 000	535 302	530 000	520 000
<i>CDAD</i>	68 818	2 3007	113 072	146 388	163 651	177 735
<i>Aide aux victimes</i>	223 051	227 000	253 000	375 590	330 843	405 200
<i>Médiation familiale et espaces rencontres</i>	98 145	93 165	125 100	147 483	67 000	155 080

Les dotations au titre du programme 101 sont satisfaisantes et vont dans le sens de la politique impulsée par la cour de recours massif aux modes alternatifs de règlement des litiges en matière familiale.



PROGRAMME 101

III/La situation immobilière du ressort

Outre les travaux liés à la réimplantation du TGI de Saumur en 2014 et les nombreux chantiers d'entretien lourd conduits en lien avec le département immobilier de la plate-forme inter-directionnelle de Rennes sur le site du palais de justice d'Angers, dont la création en 2014 du GUG et la mise en accessibilité par un ascenseur et une rampe, il faut noter la mise en service, à l'automne 2015, d'un centre d'archivage régional destiné à accueillir les archives des TGI du ressort (coût 1,4 M€ hors terrain).

S'agissant plus particulièrement de la restructuration lourde du palais de justice d'Angers, la 6^{ème} phase s'est achevée en 2016 et a donné lieu à la réhabilitation de salles d'audience et d'une partie des locaux pour un coût de 4,9 M€.

La 7^{ème} et dernière phase a été retardée et vient de débiter en octobre 2018. La première tranche consistera en la réfection du parking et des abords extérieurs ainsi qu'en la création d'un sas pour les escortes (coût 1,5 M€). La seconde tranche, à savoir la réfection des façades (coût 1,5 M€), est prévue pour 2019 mais sera nécessairement décalée du fait du retard pris par la première tranche.

Des travaux de mise aux normes des ascenseurs du palais de justice d'Angers et du Mans ont également été entrepris, de même que d'importants travaux d'amélioration de l'éclairage du hall d'accueil, du SAUJ, de la salle des pas perdus et des couloirs côté cour à Angers.

Un comité de pilotage du site du palais de justice d'Angers a été mis en place et se réunit au moins une fois par trimestre, pour permettre de régler les problèmes communs aux deux juridictions qui s'y côtoient, la cour et le tribunal de grande instance.

Des travaux conséquents ont également été entrepris en 2016 dans le palais de justice du Mans à hauteur de 800.000 € pour remédier à l'inconfort thermique. Une étude sûreté et des travaux d'étanchéité sont prévus ainsi que le changement des groupes froid et des chaudières. La commission de sécurité préconise le changement de 40 portes coupe-feu avant 2019, cette lourde opération nécessitant une remise à niveau des crédits liés à la sûreté.

Dans les autres juridictions du ressort des travaux plus légers ont été entrepris, liés à l'accessibilité des sites, à leur mise en sûreté et à la création des SAUJ.

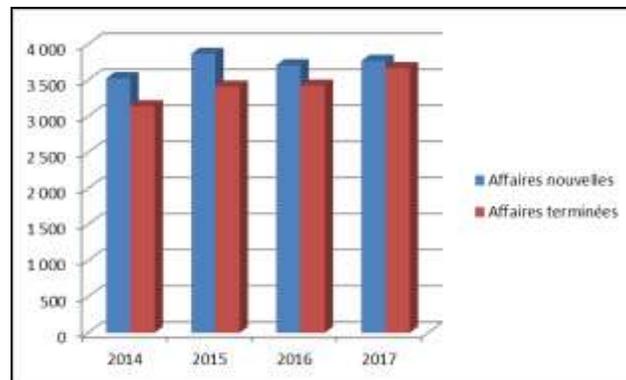
Enfin, des travaux sont actuellement en cours pour permettre l'accueil des pôles sociaux au sein des tribunaux de grande instance à compter du 1^{er} janvier 2019.

IV/L'activité des juridictions

A-La cour d'appel juridiction

L'activité en matière civile

<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Affaires nouvelles</i>	<i>3 528</i>	<i>3 868</i>	<i>3 709</i>	<i>3768</i>
<i>Affaires terminées</i>	<i>3 140</i>	<i>3 411</i>	<i>3 425</i>	<i>3667</i>
<i>Taux de couverture</i>	<i>89,0 %</i>	<i>88,2 %</i>	<i>92,3 %</i>	<i>97,3 %</i>
<i>Délai de traitement</i>	<i>11,8 m</i>	<i>13,2 m</i>	<i>13,4 m</i>	<i>14,8 m</i>
<i>Age moyen du stock</i>	<i>11,2 m</i>	<i>11,9 m</i>	<i>13,6m</i>	<i>14,5 m</i>



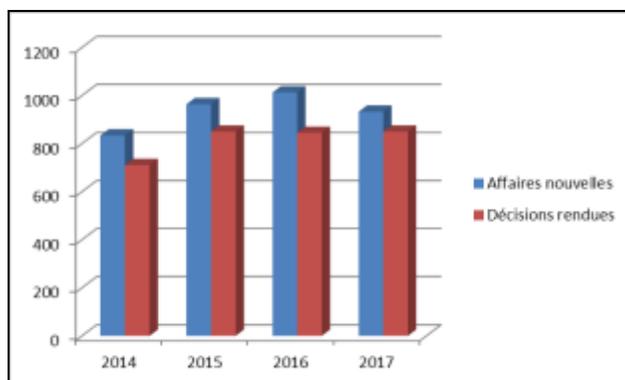
Les indicateurs que sont le taux de couverture, le délai de traitement des affaires et l'âge moyen du stock sont moins bons que ceux du groupe 3, auquel appartient la cour. Pour autant, le nombre d'affaires terminées est en hausse, de même que le taux de couverture.

La situation de la chambre sociale s'est améliorée avec un effectif renforcé depuis septembre 2016, et un contrat d'objectifs a été signé le 2 mars 2017, permettant à la chambre de bénéficier du renfort d'un juriste assistant et de 6 mois vacataires en 2016 puis de 18 mois vacataires pour les années 2017 et 2018 et d'un juriste assistant supplémentaire depuis le début de l'année 2018.

L'activité en matière pénale

Chambre des appels correctionnels

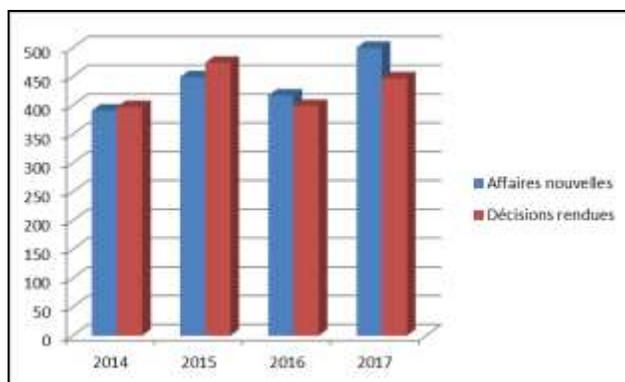
<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Affaires nouvelles</i>	<i>834</i>	<i>964</i>	<i>1013</i>	<i>933</i>
<i>Décisions rendues</i>	<i>711</i>	<i>850</i>	<i>845</i>	<i>850</i>
<i>Délai d'écoulement du stock</i>	<i>5,8 m</i>	<i>9,1 m</i>	<i>10,7 m</i>	<i>11,3 m</i>



Le nombre des appels en matière correctionnelle paraît stabilisé et le niveau des décisions rendues est également stable. Le délai de traitement s'allonge, restant supérieur au niveau national.

Chambre de l'application des peines

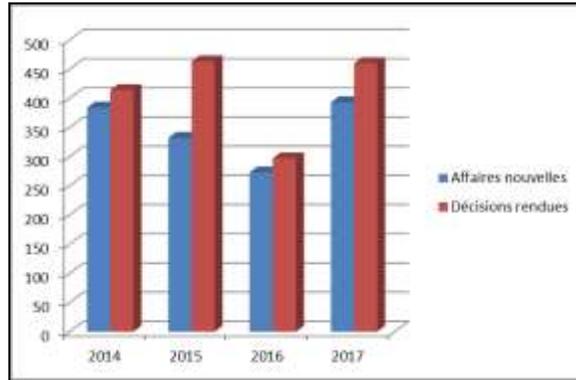
<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Affaires nouvelles</i>	<i>391</i>	<i>449</i>	<i>417</i>	<i>500</i>
<i>Décisions rendues</i>	<i>397</i>	<i>474</i>	<i>399</i>	<i>447</i>
<i>Délai d'écoulement du stock</i>	<i>3,2 m</i>	<i>2,2 m</i>	<i>3,6 m</i>	<i>6 m</i>



Le nombre des appels comme le niveau des décisions rendues augmentent. Il en est de même du délai d'écoulement du stock, qui se situe cependant au niveau national.

Chambre de l'instruction

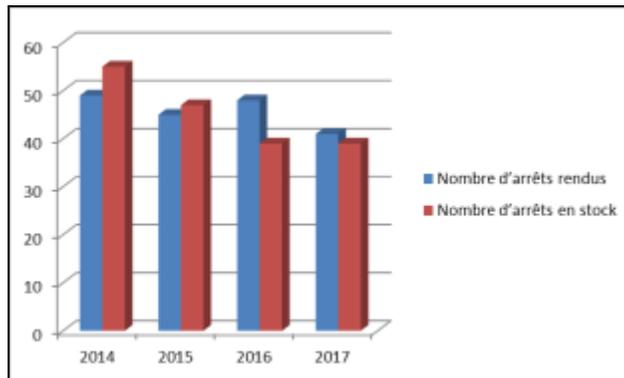
<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Affaires nouvelles</i>	<i>384</i>	<i>332</i>	<i>273</i>	<i>393</i>
<i>Décisions rendues</i>	<i>414</i>	<i>463</i>	<i>297</i>	<i>460</i>
<i>Délai d'écoulement du stock</i>	<i>1,1 m</i>	<i>1,2 m</i>	<i>3,3 m</i>	<i>1,8 m</i>



L'activité de la chambre est soutenue et la situation parfaitement saine.

Les Assises

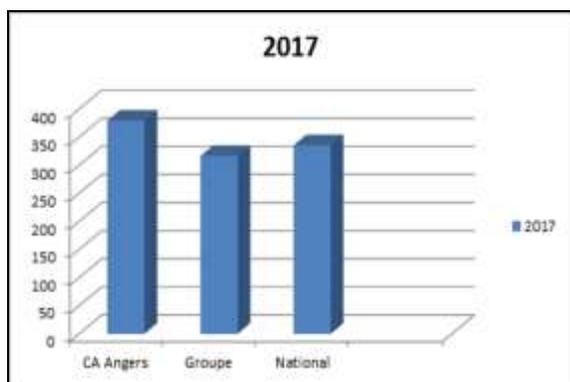
<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Nombre d'arrêtés rendus</i>	<i>49</i>	<i>45</i>	<i>48</i>	<i>41</i>
<i>Nombre d'arrêtés en stock</i>	<i>55</i>	<i>47</i>	<i>39</i>	<i>39</i>
<i>Délai d'écoulement du stock</i>	<i>13,5 m</i>	<i>12,5 m</i>	<i>9,8 m</i>	<i>11,4 m</i>



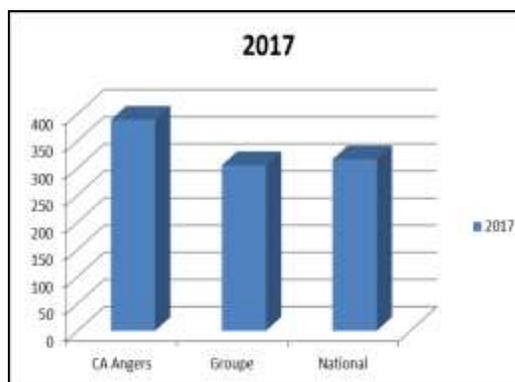
La situation de la cour est bonne avec un stock en légère augmentation, et un délai théorique d'écoulement du stock qui, s'il est en augmentation, reste inférieur au national (12,2 m).

Ratios d'efficience

<i>Données Pharos</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
<i>Nombre d'affaires civiles et pénales par magistrat du siège</i>	<i>328</i>	<i>364</i>	<i>379</i>	<i>379</i>
<i>Nombre d'affaires civiles et pénales par fonctionnaire</i>	<i>346</i>	<i>396</i>	<i>368</i>	<i>389</i>



MAGISTRATS DU SIEGE



FONCTIONNAIRES

Le ratio d'efficience des magistrats du siège est nettement supérieur à celui du groupe (316) et au national (335). De même, le ratio d'efficience des fonctionnaires est largement supérieur à celui du groupe (305) et au national (316).

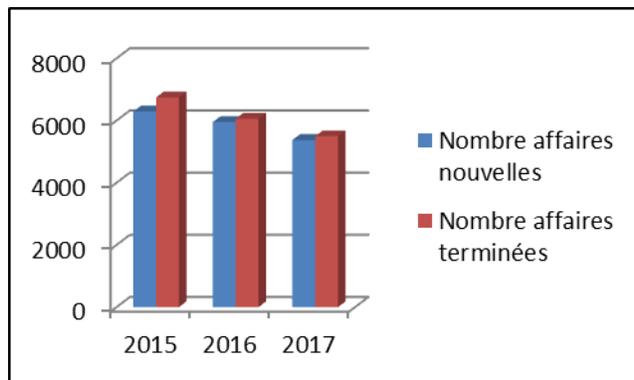
Une constante: la cour, au 31 décembre 2017, n'était toujours pas en mesure depuis 2010 d'assurer un taux de couverture au moins égal à 100% compte tenu des vacances régulières de postes liées à des mutations non remplacées, à des départs en retraites non immédiatement remplacés et précédés de la purge de comptes épargne temps, qui peuvent être importants ou enfin de congés maladie durables, auxquels l'affectation de magistrats placés ne permet pas de remédier complètement.

La situation s'est améliorée depuis mais les effets ne s'en feront sentir qu'à long terme, à condition que l'amélioration perdure, sachant qu'il ressort de la propre analyse de la DSJ qu'il manque 2,51 ETPT en localisation de magistrats du siège pour un fonctionnement optimal de la cour.

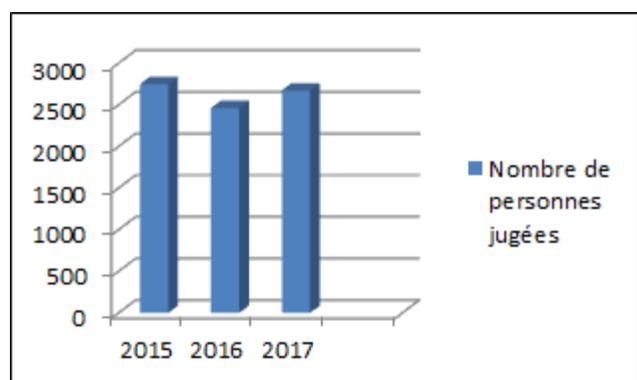
B- Les tribunaux de grande instance du ressort

Il ressort de l'analyse de la performance faite par la DSJ que les tribunaux de grande instance d'Angers et du Mans ont un déficit en localisation respectivement de 1,70 et 1,22 ETPT de magistrats du siège. L'effectif localisé est conforme aux besoins pour les tribunaux de grande instance de Laval et Saumur.

A Angers, l'activité civile est en baisse, avec 5379 affaires nouvelles et 5496 affaires terminées, le taux de couverture restant supérieur à 100 %. L'activité pénale est en hausse avec 2673 personnes jugées en 2017 et le délai d'écoulement théorique du stock est de 2,4 mois, inférieur à celui du groupe (2,9 mois). L'activité du service de l'instruction est stable et celle du service de l'application des peines en baisse. L'activité des juges des enfants et celle du juge des libertés et de la détention en forte hausse. L'efficacité des magistrats du siège est excellente, nettement au-dessus de celle du groupe et celle des fonctionnaires est en nette amélioration, se rapprochant de celle du groupe.

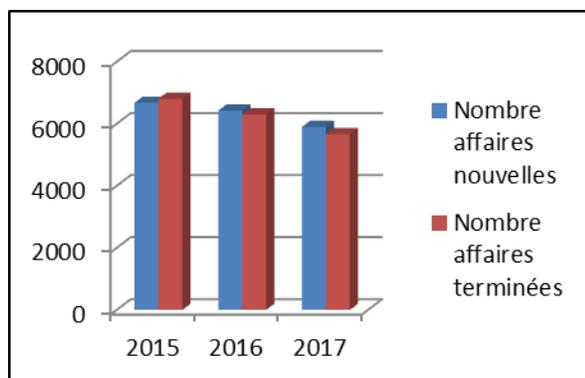


CIVIL

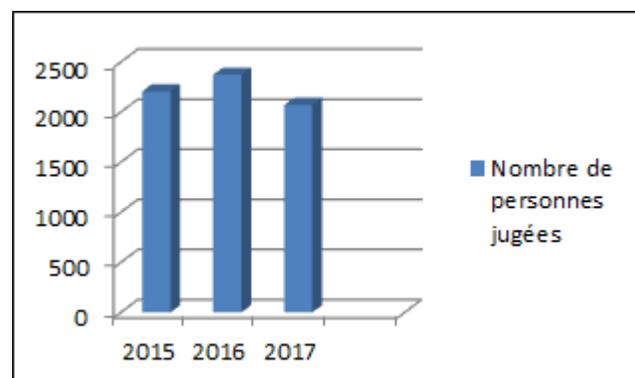


PENAL

Au Mans, l'activité civile est en baisse, avec 5903 affaires nouvelles et 5667 affaires terminées, le taux de couverture étant de 96 % %. L'activité pénale est également en baisse avec 2070 personnes jugées en 2017 mais le délai d'écoulement théorique du stock est de 2,5 mois, inférieur à celui du groupe (2,9 mois). L'activité du service de l'instruction est en forte hausse et celle du service de l'application des peines est stable. L'activité des juges des enfants et celle du juge des libertés et de la détention en forte hausse. L'efficacité des magistrats du siège est en baisse, inférieure à celle du groupe et celle des fonctionnaires est stable, se rapprochant de celle du groupe.

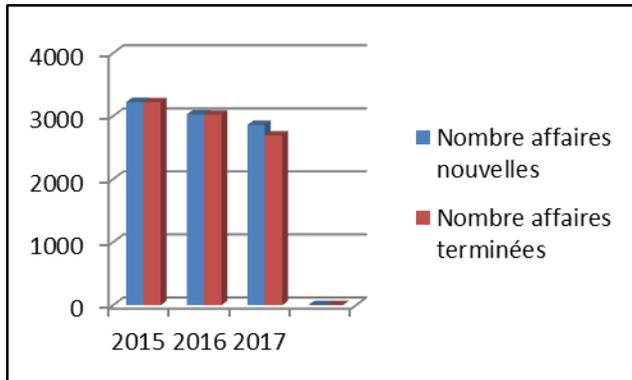


CIVIL

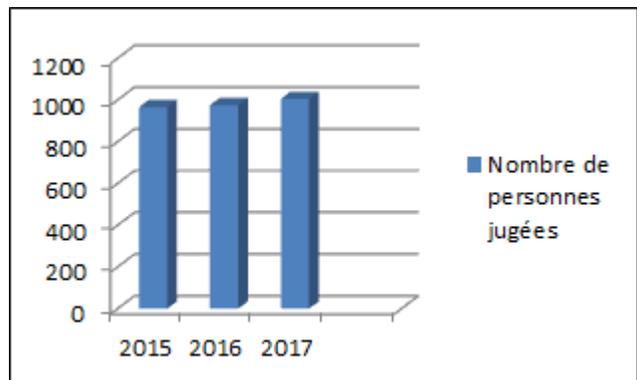


PENAL

A **Laval**, l'activité civile est en baisse, avec 2862 affaires nouvelles et 2691 affaires terminées, le taux de couverture étant en baisse à 94 %. L'activité pénale est en hausse avec 1005 personnes jugées en 2017 et le délai d'écoulement théorique du stock est de 1,9 mois, inférieur à celui du groupe (2,9 mois). L'activité du service de l'instruction est en légère hausse et celle du service de l'application des peines est en forte hausse. L'activité des juges des enfants et celle du juge des libertés et de la détention est stable. L'efficacité des magistrats du siège est bonne, sensiblement équivalente à celle du groupe et celle des fonctionnaires est excellente, très supérieure à celle du groupe.

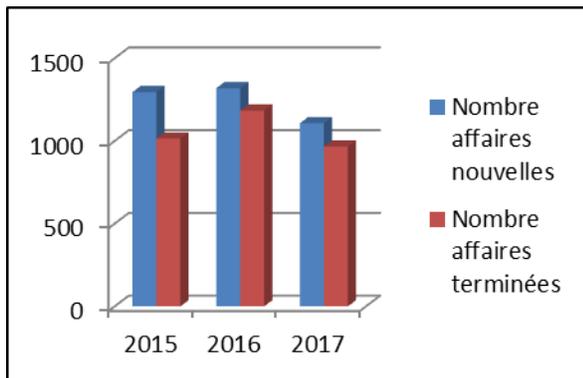


CIVIL

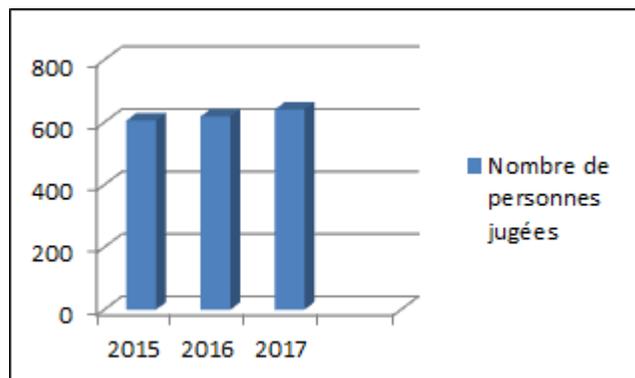


PENAL

A **Saumur**, l'activité civile est en baisse, avec 1108 affaires nouvelles et 967 affaires terminées, le taux de couverture étant de 87,3 %, bien inférieure à celui du groupe. L'activité pénale est en légère hausse avec 641 personnes jugées en 2017 et le délai d'écoulement théorique du stock est de 1,8 mois, bien inférieur à celui du groupe (2,9 mois). L'activité du service de l'instruction est stable et celle du service de l'application des peines en hausse. L'activité du juge des libertés et de la détention est en forte hausse. L'efficacité des magistrats du siège est inférieure à celle du groupe et celle des fonctionnaires est en forte baisse, également inférieure celle du groupe.



CIVIL



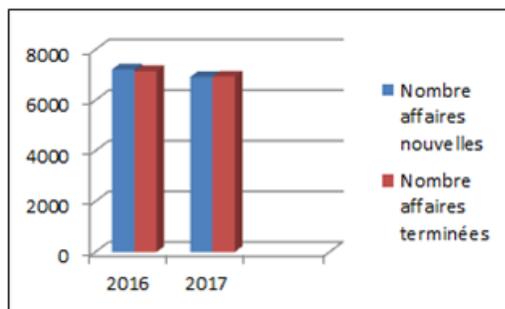
PENAL

F- Les tribunaux d'instance du ressort

L'activité des tribunaux d'instance du ressort se caractérise par un bon taux de couverture, 109,7% en 2017 au total, bien supérieur au taux national (102,0 % en 2017). On observe une forte diminution du total des décisions rendues en 2017 par rapport à 2016 (-17,2 %) plus marquée que celle observée au niveau national (-14,0 %). Cela s'explique au niveau national par le transfert du contentieux du tribunal de police au tribunal de grande instance.

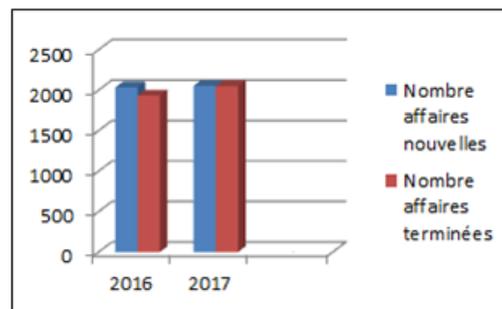
TI Angers

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	7218	6916
Nombre affaires terminées	7144	6929



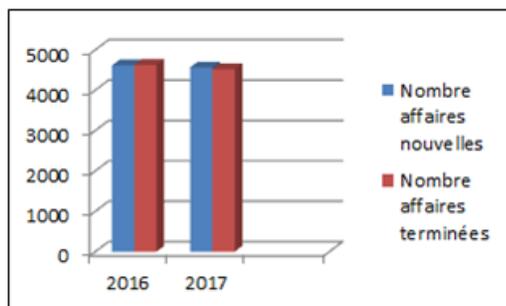
TI Cholet

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	2034	2051
Nombre affaires terminées	1934	2049



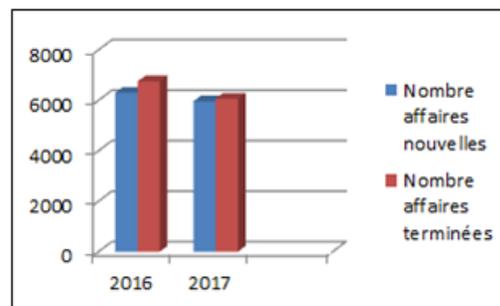
TI Laval

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	4614	4563
Nombre affaires terminées	4628	4518



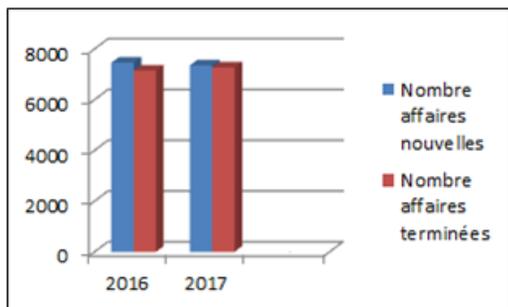
TI La Flèche

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	6297	5958
Nombre affaires terminées	6747	6061



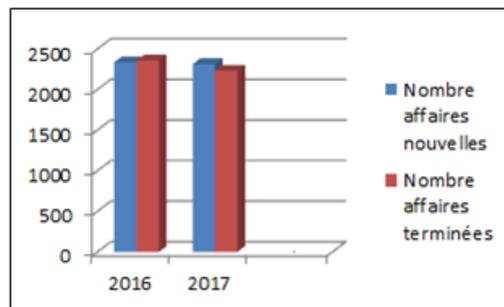
TI Le Mans

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	7454	7343
Nombre affaires terminées	7137	7264



TI Saumur

	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	2335	2312
Nombre affaires terminées	2358	2230

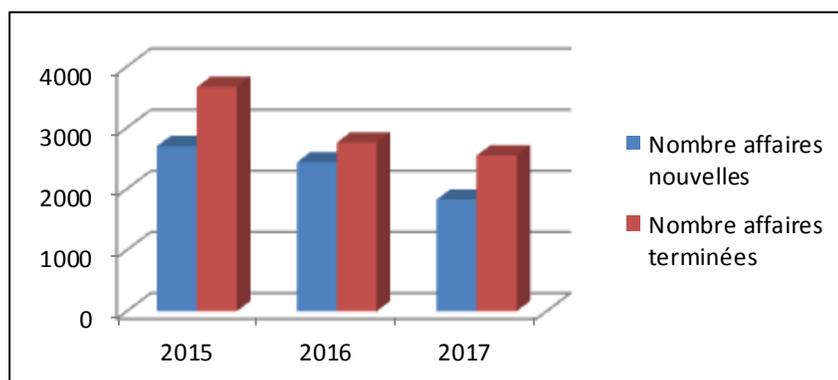


G- Les conseils de prud'hommes du ressort

L'activité des CPH du ressort se caractérise par les éléments suivants :

- une baisse très importante des entrées en 2017 (-25% en 2017/2016), ce qui correspond à une tendance nationale,
- un taux de départage bas (12,9 % en 2017), inférieur au niveau national (16,9 % en 2017), mais en augmentation par rapport à celui de 2016 (8,1 %),
- un taux de conciliation de 7,2 % en 2017 supérieur au niveau national (5,2 % en 2017),
- un délai d'écoulement du stock (7,2 m en 2017) et un âge moyen des affaires en stock (9,3 m en 2017) inférieurs à la moyenne nationale (respectivement 12,4 m et 14,9 m en 2017),
- une durée globale des affaires terminées (12,9 m en 2017) bien inférieure à celle relevée au niveau national (17,4 m en 2017).

	2015	2016	2017
Nombre affaires nouvelles	2699	2435	1826
Nombre affaires terminées	3666	2759	2547



G- Les tribunaux de commerce du ressort

	ANGERS		LE-MANS		LAVAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Contentieux						
Affaires nouvelles	479	449	222	268	128	147
Affaires terminées	455	327	242	252	154	157
Stock des affaires (référés compris)	752	307	192	231	108	109
Ordonnances présidentielles	3067	3050	2198	1866	703	638
Procédures collectives						
Ouvertures	527	445	309	324	177	161
Clôtures	611	580	399	284	177	136
Total des décisions rendues	552	556	2076	1809	853	787
Ordonnances du juge-commissaire	2205	2205	3287	2626	1141	1057

Tribunal de commerce d'Angers

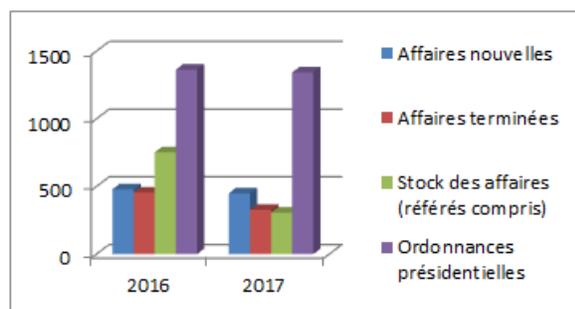
Les affaires nouvelles en contentieux sont en diminution, mais le taux de couverture est bon, avec pour corollaire une diminution du stock très importante (752 affaires au 31 décembre 2016 et 307 au 31 décembre 2017). Une stabilité des ordonnances présidentielles peut aussi être relevée (1363 en 2016 et 1343 en 2017).

La baisse sensible des ouvertures de procédures collectives déjà observée en 2016 par rapport aux années précédentes, se retrouve dans une moindre mesure en 2017 (527 ouvertures en 2016 et 445 en 2017). Il s'agit d'un indicateur économique favorable.

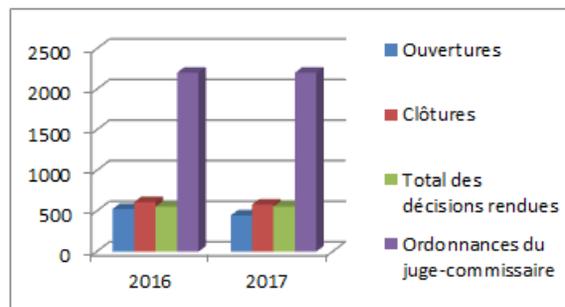
La forte augmentation des clôtures en 2015 et 2016 démontrait un assainissement du stock de procédures collectives. Une relative stabilité est observée depuis (611 clôtures en 2016 et 580 en 2017).

Les ordonnances juge-commissaire rendues sont stables (2205 en 2016 comme en 2017).

TCO ANGERS



Contentieux



Procédures collectives

Tribunal de commerce du Mans

Les affaires nouvelles au contentieux sont en légère hausse, de même que les affaires terminées.

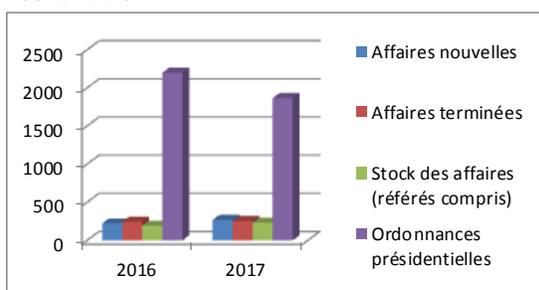
Par contre le taux de couverture s'est dégradé, passant en-dessous de 100%, avec un stock en augmentation passant de 192 affaires au 31 décembre 2016 à 231 au 31 décembre 2017).

Les ordonnances présidentielles sont en forte baisse en 2017, comme c'était déjà le cas en 2016.

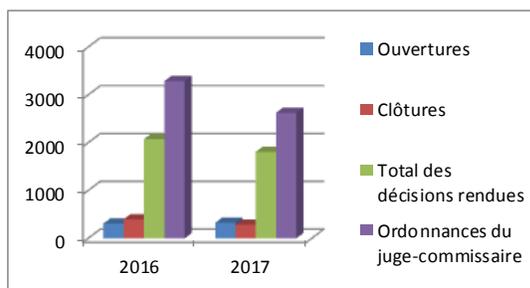
Les ouvertures sont stables passant de 309 en 2016 à 324 en 2017. Les clôtures sont, par contre, en baisse, passant de 399 en 2016 à 284 en 2017 et le total des décisions rendues est en diminution (2076 en 2016 et 1809 en 2017).

2626 ordonnances ont été rendues par les juges-commissaires.

TCO LE MANS



Contentieux



Procédures collectives

Tribunal de commerce de Laval

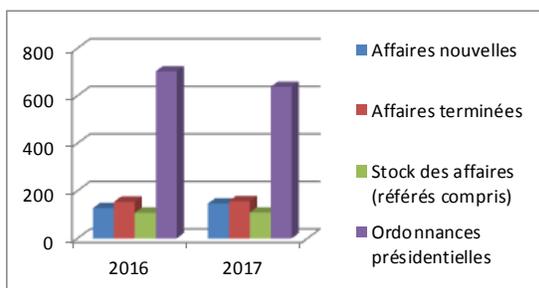
Les affaires nouvelles au contentieux sont en hausse passant de 128 en 2016 à 147 en 2017 et les affaires terminées sont stables (154 en 2016 et 157 en 2017).

Par contre le taux de couverture est légèrement supérieur à 100%, avec un stock stable. Les ordonnances présidentielles sont en baisse passant de 703 en 2016 à 638 en 2017.

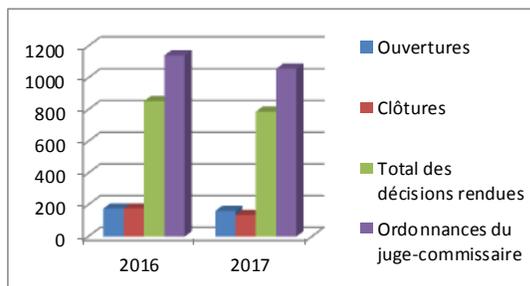
Le nombre d'ouvertures de procédures collectives est en légère baisse (177 en 2016 contre 161 en 2017). Les clôtures sont également en baisse, mais plus sensible (177 en 2016 contre 136 en 2017). Le total des décisions rendues est en diminution (853 en 2016 et 787 en 2017).

1057 ordonnances ont été rendues par les juges-commissaires.

TCO LAVAL



Contentieux



Procédures collectives

La rencontre avec les présidents et les greffiers des tribunaux de commerce du ressort à l'automne 2016 avait fait apparaître deux spécificités :

-une forte volonté de traiter les difficultés des entreprises en amont et de donner toute sa place à la prévention en cette matière,

-une réelle prise en compte des risques psycho-sociaux des chefs d'entreprise et la création dans chaque tribunal d'une cellule de veille afin de prévenir le risque de suicide des chefs d'entreprise.

V/Observations sur l'administration et l'animation du ressort

Le constat peut être dressé que les juridictions du ressort fonctionnent aussi bien qu'il est possible compte tenu des moyens humains et matériels qui leur sont alloués et d'une nécessaire adaptation des missions aux moyens alloués, par la définition d'un certain nombre de priorités.

Deux chantiers menés sur le ressort participent de cette logique :

- **en matière civile**, une politique de cour volontariste en matière de recours amplifié aux modes alternatifs de règlement des litiges est impulsée en vue notamment du développement significatif de la médiation familiale. Elle se traduit par des projets de services déclinés dans les différents TGI du ressort.

- **en matière pénale**, la politique d'action publique impulsée par le parquet général tend à voir utilisée dans une large mesure la grande variété de réponse pénale. Cela passe notamment par une progression assumée mais maîtrisée du taux de classement en opportunité mais également par la structuration de la réponse pénale de 3^{ème} voie en lui donnant une haute valeur ajoutée.

Un travail est mené depuis le mois de mars 2017 afin de renforcer l'effectivité du suivi statistique du ressort grâce à l'utilisation des compétences spécifiques du chef de cabinet.

En parallèle, **la maîtrise des frais de justice** est un objectif prioritaire.

La **prévention des risques psycho-sociaux** est un souci permanent compte tenu des tensions qui ont pu être constatée dans certaines juridictions du ressort. La cellule de veille fonctionne et se réunit régulièrement et plusieurs rencontres ont eu lieu avec le coordonnateur régional des médecins de prévention.

Pour impliquer plus avant les présidents et procureurs de la République du ressort, par ailleurs chefs d'arrondissement judiciaires, dans le traitement de l'ensemble de ces problématiques, les chefs de cour ont institué une **conférence régionale d'administration judiciaire (CRAJ)** associant sous leur présidence conjointe, les secrétaires généraux, le DDARJ, le RGRH, le RGB, le RGI, les chefs de juridictions, les directeurs des services de greffe, et plus récemment le chef de cabinet, qui se réunit à une fréquence semestrielle. Cette instance permet à la fois une transparence des décisions prises par les chefs de cour et une lisibilité des choix et contraintes portés au niveau national.

Les **Conseils départementaux d'accès au droit** du ressort sont dynamiques et ont des actions innovantes, ce qui est souligné dans chaque dialogue de gestion avec le SADJAV.

VI/ Les projets et les relations avec les partenaires

S'agissant des projets, il est renvoyé au **projet de juridiction** qui est joint en annexe au présent état des lieux. Il a été adopté par l'assemblée générale de **juin 2017** et est progressivement mis en œuvre.

Les relations entre la cour et les institutions locales sont harmonieuses. Ces dernières répondent avec diligence aux sollicitations de la justice. Il en est de même des relations avec les quatre barreaux du ressort.

Le tissu associatif local est très riche et collabore activement avec les juridictions pour toutes les actions menées par celles-ci.

Le conseil de juridiction de la cour s'est réuni pour la première fois en décembre 2017 et avait pour objet la présentation du projet de juridiction et la détermination des attentes de nos partenaires. Le sujet de la médiation a eu la préférence des participants et sera le sujet du conseil de juridiction de novembre 2018.

Les représentants de la cour et des juridictions sont invités à participer à toutes les actions et manifestations locales. Les liens avec les universités (Angers, Le Mans, Université catholique de l'ouest, Rennes) et notamment avec l'Institut d'étude judiciaire d'Angers, sont forts et les relations suivies.

En interne au ministère de la justice, les relations avec nos partenaires sont régulières et empreintes de respect mutuel, que ce soit avec l'Administration pénitentiaire ou avec la Protection judiciaire de la jeunesse. Une conférence régionale des aménagements de peines et alternatives à l'incarcération et une conférence régionale des mineurs sont organisées annuellement.

VII/ Conclusion

Une politique de ressort dynamique a été menée, parfois freinée par les moyens mis à disposition des juridictions, parfois contrariée par l'incohérence des cartes administrative, judiciaire et policière qui ne superposent pas, ce qui complique fortement la conduite de politiques partenariales, tant pour la parquet que pour le siège.

Cette politique va être poursuivie, voire amplifiée dans le cadre du projet de juridiction (et de ressort) ambitieux dont la cour s'est dotée, avec pour double objectif d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu au justiciable.

L'implantation des pôles sociaux des TGI est l'un des grands chantiers de l'année 2019 et a été préparé en 2018, l'UO d'Angers et l'ensemble du BOP Grand Ouest ayant insisté sur l'allocation des moyens nécessaires au développement de ces pôles sociaux.

Fait le 12 novembre 2018

Patricia POMONTI

ANNEXE 1 : Projet de juridiction de la Cour d'appel d'Angers